

## ANNEXE SUR LE PLAN BLEU DANS LE CADRE

### DU "PROGRAMME D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE"

Il n'est pas question de traiter de "développement intégré ou de relier les politiques de l'environnement et celles de la croissance, si on ne se définit pas un cadre territorial approprié ; pas seulement un cadre géographique, mais un cadre où il existe des institutions et des responsables qui ont envie et possibilité de travailler ensemble dans cette perspective.

Ce cadre territorial c'est parfois le monde entier et il est utile qu'il en soit ainsi ; par exemple, pour la protection de la haute atmosphère. La conférence de Stockholm, en 1972, a beaucoup fait pour une conscientisation à cette échelle mondiale. Mais, peut-être la force de cette conscientisation planétaire, se superposant à un cadastre de nations, indépendantes parfois jusqu'à la "balkanisation", a-t-elle fait oublier la dimension régionale regroupant des ensembles d'Etats voisins. Ces régions, qu'il s'agisse des régions institutionnelles (l'Europe communautaire par exemple) ou des "écorégions" à géographie homogène (par exemple, le Sahel, la Méditerranée, les forêts tropicales, etc...) ont eu encore trop peu de place dans le concert international, sur le thème de l'environnement comme sur d'autres.

Il est important de bien choisir la région. On peut, pour chaque problème, optimiser ses choix et dire "à chaque problème, sa région" : par exemple, celle de la CEE à Genève pour le problème des pluies acides(1). Mais, lorsque l'on veut traiter de l'intégration plus globale et que l'on s'attache aux ressources, il faut alors choisir des régions plus larges ou mieux encore, les laisser choisir par les pays eux-mêmes.

Le cas méditerranéen est intéressant parce qu'il a été bâti à partir d'une réalité environnementale : la mer qui est au centre de 18 pays méditerranéens est fragile (plus fragile que la Baltique par exemple). Il y a une vingtaine d'années, des scientifiques, alors souvent seuls, ont jeté l'alarme, comme Jean-Yves Cousteau. Peu à peu, chacun des Etats riverains a pris conscience de l'enjeu de ce milieu de vie.

Mais, pour s'occuper de la mer de façon utile, il fallait embrasser tout l'arrière-pays, le prendre en compte, bien en amont de la pollution marine et s'occuper aussi de la pollution tellurique, des villes, de la zone rurale qui épouse la définition de la Méditerranée par les limites de la culture de l'olivier (2). L'ensemble d'un système terre-mer ne peut être dissocié de l'arrière-pays.

---

(1) la CEE à Genève couvre, en effet, les pays à forêts menacées, aussi bien en France, en Allemagne, qu'en Tchécoslovaquie, Pologne ou Roumanie.

(2) Cette définition environnementale de la Méditerranée va alors pour la France par exemple, au sud de Lym : au nord, par contre, si on se réfère à la géographie des rivières et des bassins.





Deuxième étape de la démarche, les méditerranéens ont eu l'intuition que la dimension culturelle était un point de passage obligé entre environnement et développement. D'ailleurs, qu'est l'environnement sinon un problème de culture et le développement; n'est-il pas, lui-même, un choix culturel ? Prendre la culture en compte en Méditerranée ce n'est pas une mince affaire ; c'est faire appel aux identités culturelles diverses, avec leurs dénominateurs communs, c'est faire appel à la "méditerranéité". C'est rappeler le mot de Valéry : "la Méditerranée est une machine à civilisations"; c'est tirer toute l'histoire d'une région unique au monde.

Enfin, troisième étape, les méditerranéens ont décidé d'introduire dans la compréhension des choses et de leur évolution, le facteur temps. Comment en serait-il autrement pour des questions d'environnement ? Comment pour ces questions, ne pas introduire la dimension prospective ? De la même manière qu'on ne peut travailler sur l'aval sans l'amont ou l'arrière-pays, de la même manière, il fallait regarder l'évolution dix ans, vingt ans, trente ans, ou même plus, avant qu'elle n'ait lieu. A un moment où l'on peut encore choisir.

C'est avec cet état d'esprit que les pays méditerranéens se sont décidés, à partir de l'environnement, à créer une institution de solidarité : la seule qui les réunisse aujourd'hui, sur un plan communautaire.

En 1975, à Barcelone, tous les pays méditerranéens (sauf l'Albanie), auxquels s'est jointe ultérieurement la Communauté Economique Européenne, ont signé un accord pour un "plan d'action pour la Méditerranée". Le PAM (comme la plupart des dix autres programmes de protection des mers régionales dans le monde auquel la Méditerranée a donné le jour en ouvrant la voie) comprend plusieurs volets :

- un volet **institutionnel**, à savoir un secrétariat (1) localisé à Athènes depuis quatre ans et un fonds financier alimenté par les dix sept Etats et par la Communauté Européenne;
- un volet **juridique** constitué par une convention-cadre et des protocoles, ayant le plus souvent trait à la mer, mais aussi, maintenant, au littoral ;
- un volet **scientifique et de formation** ;

et, ce que n'ont pas pour l'instant les autres programmes des mers régionales :

- un volet de "**planification économique et sociale**", auquel appartiennent d'une part, le "Plan Bleu", d'autre part, le "programme d'actions prioritaires".

Parlons du **volet institutionnel** :

l'organe de décision est constitué par les réunions des parties contractantes (2) qui, tous les deux ans, établissent un budget.

(1) Dit "unité de coordination"

(2) de la convention de Barcelone





Tout se passe entre méditerranéens, mais sous le drapeau de l'ONU. Le fonds d'affectation spécial, alimenté au départ, en grande partie, par le PNUE, l'est maintenant en quasi-totalité par les pays riverains de la Méditerranée (en 1985, par exemple, la contribution des pays est de l'ordre de 2,5 millions de dollars, celle de la CEE de 500 000 dollars, celle du pays hôte de l'unité de coordination -la Grèce- de 400.000 dollars et celle du PNUE de 50.000 dollars).

Volet juridique du PAM, la Convention de Barcelone est un véritable traité international signé par la quasi-totalité des pays méditerranéens en 1976, et ratifié dès 1978. Quatre protocoles ont été établis à ce jour :

- contre les immersions par les navires et les aéronefs (signé en 1976 et ratifié en 1978) ;
- d'intervention en cas de situation critique, c'est à dire en cas d'un "Amoco Cadix" méditerranéen (signé en 1976 et ratifié en 1978) ;
- contre la pollution tellurique, certainement le protocole le plus important (signé en mai 1980, ratifié par huit pays à ce jour) ;
- pour des aires spécialement protégées (signé en avril 1982, ratifié par trois pays à ce jour).

Citons également le programme de surveillance et de recherche scientifique, essentiellement sur la pollution marine en Méditerranée : c'est le programme MEDPOL. La première phase de MEDPOL I (avec sept, puis onze sous-programmes) s'est déroulée de 1975 à 1981 et a relié plus de quatre-vingts laboratoires méditerranéens. La seconde phase, MEDPOL II, prévue pour dix ans (1981-1991), est en cours.

Le ROCC (Regional Oil Combatting Center) à Malte, se consacre à la formation, à la lutte contre la pollution par les hydrocarbures ; enfin, il est prévu que le centre d'activités régional de Tunis-Salambo étudie les aspects liés à la gestion des aires spécialement protégées.





La dimension économique et sociale comporte deux branches :

- A Sophia Antipolis, fonctionne le centre d'activités régional du Plan Bleu. Alors que les autres composants du PAM sont surtout orientés vers les problèmes de la mer Méditerranée, le Plan Bleu -volet de prospective socio-économique- vise à répondre aux questions : quest-ce qui menace la Méditerranée, aujourd'hui, demain, après-demain ? Comment concevoir des modes de développement des pays riverains qui ménageront au mieux l'environnement naturel et humain des sociétés méditerranéennes ?
- Les programmes d'actions prioritaires qui ont un Centre à Split en Yougoslavie, visent à définir des projets d'intérêt méditerranéen et, au moins, à en jeter les bases par des études de cas.

\*

\*                    \*

Revenons au Plan Bleu ; celui-ci comporte trois phases :

La première phase commencée en septembre 1980 (qui a duré plus longtemps que prévu) s'est achevée en avril 1984. Cette phase exploratoire par secteurs, a été dirigée par un "groupe de coordination et de synthèse" de sept membres : le coordonnateur I. Sabri Abdall (Egyptien) aidé par un Espagnol, un Yougoslave, un Grec, un Tunisien, un Algérien et un Français, seul ce dernier étant à temps complet et assurant la conduite du travail.

Cette "reconnaissance" a essentiellement consisté en douze études "diagonalosectorielles" (1) systématiquement confiées à douze "binômes", d'experts Nord-Sud sur l'urbanisation, la pêche, l'énergie, les transports, etc... afin de cadrer les grands chapitres de l'avenir à 30 ans. Par les deux séminaires (l'un de lancement, l'autre de fin d'étude) encadrant chacune de ces études, ont été associés quelque trois cents experts

---

(1) Ces douze études couvraient respectivement : le système terre-mer, les ressources en eau, l'industrialisation, l'énergie, la santé et la population, l'utilisation de l'espace, le tourisme, les relations économiques intra-méditerranéennes, les transports et communications, la culture, la prise de conscience à l'égard de l'environnement et les influences extérieures sur le bassin méditerranéen.





méditerranéens.

Le document final, résumé en un volume de quatre cents pages, encore très hétérogène, a présenté, pour la première fois, une vue d'ensemble du bassin méditerranéen, intéressant tous les dix-huit pays et la quasi-totalité des activités, économiques et/ou socioculturelles. Quelques tendances lourdes -qu'il ne faut pas confondre avec des "scénarios"- ont pu être dégagées.

La deuxième phase, démarre maintenant ; elle sera menée en deux ans, sur 1986 et 1987. Les deux mots-clés de la deuxième phase sont :

- système ou, plutôt, approche systémique du bassin méditerranéen, après l'analyse de la 1ère phase par chapitres.
- scénarios : scénario tendanciel de l'avenir à l'horizon 2000 ou 2025  
scénarios alternatifs de la famille des "autocentrés"

La responsabilité de la recherche a été confiée à une structure un peu différente de celle de la première phase : une direction scientifique, aidée d'une petite équipe permanente méditerranéenne à Sophia Antipolis et s'appuyant sur un réseau méditerranéen d'institutions ayant quelque chose à dire sur l'avenir à long terme de la région. Cette équipe qui a été installée en France, est accueillie par le Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu sous la direction de M. Michel Batisse. Pour définir et suivre l'élaboration des scénarios, un "groupe de réflexion sur les scénarios méditerranéens" a été constitué, à la fois ouvert et à haut niveau. Le groupe (environ quinze participants) s'est réuni pour la première fois fin novembre 1984 à Nice et deux fois en 1985.

La petite équipe du Plan Bleu (1) se concentre en particulier sur la traduction en termes environnementaux de ces scénarios de développement et sur les relations permettant de passer du niveau global/national (le seul valable quand on considère le développement) au niveau mer/littoral (le niveau des effets sur l'environnement intéressant particulièrement tous les pays riverains). Elle est appuyée par les travaux entrepris dans les





différents pays (scénarios nationaux)..

Avant de conclure, il convient de mentionner qu'a été élaborée une importante "base de données" (2) macro-économiques en données physiques, économiques (en données monétaires) et thématiques (villes, fleuves, industries, gisements, etc...). La plus grande partie de ces données a été saisie sur équipement VAX et peut être restituée sous forme de tableaux (séries chronologiques 1960-1980 ou 1982 pour les pays méditerranéens et quelques pays de référence), de graphiques ou de cartes renseignées grâce à un ensemble performant de table traçante et de logiciels

La troisième phase du Plan Bleu (engagée sans doute fin 1987) consistera en des propositions concrètes d'action et de coopération aux pays méditerranéens, signataires de la Convention de Barcelone.

\*

\*

\*

Première, deuxième, troisième phases du Plan Bleu s'inscrivent dans un exercice volontaire destiné non à imposer un plan (malgré son nom) mais à être un "référenciel" utile pour la décision, les choix et, en particulier, pour ceux de la planification intégrée. Rappelons-nous bien que la Méditerranée est faite d'Etats indépendants qui ont une indépendance souvent récente. Ce que le Plan Bleu, dans l'ensemble du Plan d'Action pour la Méditerranée, peut faire apparaître, c'est une anticipation suffisante pour pouvoir choisir ; c'est aussi l'énoncé des solidarités obligatoires (celles des milieux eau et air par exemple), et l'énoncé des solidarités volontaires, notamment entre le Nord et le Sud : un nord-sud non pas théorique et lointain, mais entre voisins. C'est aussi une vue globale indispensable qui manque souvent même pour l'action locale. "Think globally act locally" disait le professeur René Dubos.

---

(1) cette équipe est administrée par un centre d'activités régional, installé en France et présidé par M. Michel Batisse.

(2) On tend vers les 500.000 données.